



Rentrée scolaire : Jean-Michel Blanquer donne les derniers ajustements du protocole sanitaire

Tous les élèves seront accueillis le 2 septembre, avec port du masque en intérieur, respect des gestes barrières et limitation du brassage. Les adolescents non-vaccinés, s'ils sont cas contact d'un élève positif, devront rester chez eux 7 jours. Les syndicats dénoncent des mesures trop peu strictes, en particulier à l'école primaire. Accueil de tous les élèves, port du masque obligatoire en intérieur, limitation du brassage... Jean-Michel Blanquer a donné dans les colonnes du Journal du dimanche (JDD) du 22 août, des précisions sur le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée du 2 septembre

Le « niveau 2 » (sur quatre) du protocole diffusé fin juillet a été retenu pour la France métropolitaine : les élèves vont en classe tous les jours en effectifs complets, continuent à porter le masque à l'intérieur et à respecter les gestes barrières et le non-brassage entre les niveaux scolaires. En intérieur, les enseignants d'EPS sont invités à éviter les sports « de contact », a précisé le ministre.

Si des ajustements seront possibles en fonction des situations locales, ce niveau d'alerte est « celui qui nous permet d'avoir la rentrée la plus normale possible, avec les élèves en classe, tout en préservant la santé de chacun », a insisté Jean-Michel Blanquer.

Sur la gestion des cas positifs et des cas contact, à l'école primaire, le protocole reste le même que l'an dernier : un cas de Covid-19 entraîne la fermeture de la classe. Mais il a été ajusté pour les collégiens et lycéens ; en juillet, le ministre avait créé la surprise en annonçant que les enfants non-vaccinés seraient « évincés » si un élève était testé positif dans leur classe. Mais d'après ses déclarations au JDD et les mises à jour du protocole en ligne sur le site de l'éducation nationale, seuls les élèves non vaccinés et cas contacts de l'enfant testé positif seront finalement isolés.

« Le ministère semble être revenu au principe de réalité », ironise Sophie Vénéitay, du SNES-FSU. Cette idée avait été sortie du chapeau au cœur de l'été, et on ne voyait pas comment la mettre en place sans générer de fortes tensions. »

La question sensible du statut vaccinal des élèves

Autre précision importante : contrairement à ce qui a circulé cet été, les élèves de 6 e sont bien soumis au même protocole que les autres collégiens lorsqu'un cas se déclare dans leur classe. Mais, à la différence de leurs camarades de plus de 12 ans autorisés à se faire vacciner, ils ne peuvent faire jouer leur certificat de vaccination pour revenir plus vite de l'isolement réglementaire de sept jours.

Sur la question sensible du statut vaccinal des élèves, Jean-Michel Blanquer donne au JDD une précision de taille : les enfants considérés comme cas contacts pourront revenir en classe avant les sept jours sur la foi d'une attestation des parents. Ceux-ci « seront libres de dire si leur enfant est vacciné ou non, mais cela relève de la responsabilité individuelle », tranche le ministre. Les autorités sanitaires pourront, le cas échéant, vérifier que les familles des enfants cas contact disent vrai.

Le choix du principe déclaratif pose cependant des questions, car il s'appuie sur la bonne volonté des parents – qui seront parfois sans solutions pour faire garder leurs enfants. « Les familles pourront être tentées de renvoyer leur enfant en classe par tous les moyens, s'inquiète Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du syndicat SGEN-CFDT, surtout s'il n'y a aucune prise en charge au niveau des salariés contraints de garder leurs enfants chez eux. »

D'autres précisions étaient très attendues, à dix jours de la rentrée : les enfants non-vaccinés pourront bien participer aux sorties scolaires, sauf lorsqu'ils sont mélangés avec d'autres publics dans des lieux où le passe sanitaire est en vigueur, comme les musées ou les cinémas. Le cas échéant, les élèves non-vaccinés devront faire un test – qui sera bientôt payant, même si le ministre assure, dans les colonnes du JDD, qu'il donnera sous peu des précisions pour garantir « le principe de gratuité »

« Ce protocole n'est pas à la hauteur du risque »

Le choix du « niveau 2 » était questionné, dimanche soir, par les acteurs de l'école, qui redoutent une « dégradation rapide » de la situation après la rentrée.





« Ce protocole n'est pas à la hauteur du risque, juge Guislaine David. Très vite, les classes vont recommencer à fermer, car la circulation virale à l'école primaire sera importante. » La syndicaliste, secrétaire générale du SNUipp, est signataire d'une tribune collective de médecins et de professionnels de l'éducation, parue dans Le Monde le 19 août. Ce texte alerte sur la faiblesse des protocoles envisagés par l'éducation nationale face à un variant Delta « circulant intensément parmi les enfants et les adolescents » – eux qui resteront le dernier réservoir de non-vaccinés, puisque les enfants de moins de 12 ans n'y ont pas accès.

Selon des projections de l'Institut Pasteur, les enfants et les adolescents pourraient représenter la moitié des contaminations au mois de septembre. Interrogé sur cette tribune, Jean-Michel Blanquer réfute l'idée que l'école serait le « talon d'Achille » de la gestion de crise. « Il est faux de dire que le milieu scolaire serait plus propice qu'un autre à la diffusion du virus », assure-t-il au JDD.

D'autres points restent en suspens. Si le « maintien des mesures renforcées d'aération » est prévu dans le protocole sanitaire, ces outils sont aujourd'hui simplement « recommandés ». Médecins et enseignants ont donné l'alerte à ce sujet dans la tribune du 19 août : « la recommandation d'équiper les établissements de détecteurs de CO ne peut suffire : cela doit être la règle », assurent-ils. Dans le JDD, Jean-Michel Blanquer assure vouloir les « généraliser », y compris en aidant les collectivités qui souhaitent s'équiper rapidement.

« L'Etat doit accompagner les communes »

Le sujet est source de tensions depuis plusieurs mois. « Les communes ne sont pas en capacité de financer ces appareillages pour l'ensemble de leurs classes, affirme Delphine Labails, maire (PS) de Périgueux et responsable des questions scolaires à l'Association des maires de France (AMF). L'Etat doit nous accompagner. Nous avons déjà fait cette demande en mars, sans succès. » Certaines municipalités n'attendent pas une éventuelle obligation. A Cannes (Alpes-Maritimes), le maire (Les Républicains) David Lisnard, a par exemple annoncé début août vouloir équiper les 230 écoles de sa commune en capteur de CO et purificateur d'air.

Reste enfin la question des tests, dont le ministre assure qu'ils seront de nouveau déployés à la rentrée, à hauteur de 600 000 par semaine. Ils sont peu pratiqués par les adolescents, invités à « s'auto-tester » au lycée – on rapportait des taux d'acceptation de 20 % au printemps. « Il faut être raisonnables sur les volumes, s'inquiète Bruno Bobkiewicz. J'ai des tests de l'année dernière plein mes armoires. »

Les familles des enfants plus jeunes n'étaient, quant à elles, que 70 % à approuver les tests salivaires au printemps, et les directeurs d'école ont maintes fois rappelé les lenteurs de leur déploiement. Les tests arrivaient souvent plusieurs jours – voire jamais – après la détection de cas de Covid-19 dans une école. Selon le JDD, le conseil scientifique aurait alerté le gouvernement sur l'importance des tests à l'école – qui peuvent permettre, aussi, de n'isoler que les enfants infectés.

Sylvie Lecherbonnier et Violaine Morin

